

# COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de THANN

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE du 12 janvier 2026 – 19h30 heures

Présents : MM., KARCHER Jacques, VERGER Christelle, THUILLIER Christelle, LERCH Michaël, STUDER Jean-Luc, DAUVERGNE Nathalie, OTT Martial, SIMON Manuela

Absents excusés : Monsieur SCHNEIDER Arthur

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : /

### Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 01-12-2025
- 3) Gazon Vert : Autorisation de signature de bail emphytéotique
- 4) Tableau des voiries communales
- 5) Parcelles sans maîtres depuis + de 30 ans
- 6) Chantiers forestiers : choix du prestataire
- 7) Fusion du Syndicat mixte de la Thur
- 8) DIVERS
  - a. Info Urbanisme
  - b. Date des manifestations

### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame THUILLIER Christelle comme secrétaire de séance.

### **2) Approbation du compte-rendu de la séance du 01-12-2025**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

### **3) Gazon Vert : Autorisation de signature de bail emphytéotique**

Monsieur le Maire prend la parole et souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

Deux membres de l'association CASM sont présents afin d'apporter des corrections si nécessaire, au projet de bail élaboré par Maître PILET, Notaire.

*Demande de la part de l'Association et discussion avec le Conseil municipal :*

Page 1 : modification de la dénomination CASM qui sera « Les Amis du Gazon Vert »

Page 2 : dans l'exposé, modifier la date 1943 par 1944

Page 3 : modifier la phrase « ni le module de lits prévus » par  
Le module a été créé mais n'a pas été affecté à l'Association  
« le CASM n'a, par ailleurs, jamais versé la participation de 9333.00 € est à supprimer  
(Cette somme a été versé à la ComCom et non à la Commune.)

Page 5 : Position du CASM : remplacer propose par suggère  
Conditions spéciales : remise à plat et repartir avec de nouvelles conditions annexes.  
Dans le §3) stipuler « En fonction des conditions météorologiques l'accueil des randonneurs et du public devra se tenir du début du printemps au début de l'automne avec 5 jours d'ouverture par l'exploitant ».

Page 6 : les 3 parcelles manquantes dans le bail sont les suivantes : 87/13, 89/15 et 91/14  
Ne pas entraver la circulation piétonne sur le chemin du Club Vosgien

Page 7 : indiquer le captage d'eau et la bâche incendie : ils se trouvent sur la parcelle n°13 section 6

Page 8 : l'association participera à l'entretien courant du chemin, nettoyage et cailloutage  
Le reprofilage sera réalisé par la commune au même rythme que les autres chemins communaux, tous les 5 ans et en fonction des nécessités. La participation financière de l'association sera négociée au cas par cas.  
S'il y a plus de travaux, une concertation sera organisée entre la Commune et le preneur.

Pour la TVA, retirer le paragraphe.

Déclaration fiscale à voir avec la Notaire

Après validation de la délibération, il y a un délai de 2 mois avant exploitation, à vérifier si ces termes sont exacts.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique et tous les documents relatifs à ce dossier, une fois les modifications enregistrées.

#### 4) Tableau des voiries

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau définitif des voiries communales publiques.

Le Conseil municipal a retenu le tableau ci-dessous, correspondant à des voies déjà entretenues mais non déclarées. Les autres voies sont des voies communales privées dont l'entretien ne sont pas subventionné.

## Voies communales publiques

CHEMIN DE KENTENBACH	0,249 km
CHEMIN DE RENZBURN OUEST	0,025 km
CHEMIN DE SCHIRLEMATT (VC)	0,304 km
CHEMIN DU BRIELWALD	1,704 km
CHEMIN DU CALVAIRE	0,259 km
CHEMIN DU CHAUVELIN	1,651 km
CHEMIN DU GAZON VERT	1,828 km
CHEMIN DU KENTENBACHWALD	0,500 km
CHEMIN DU KUTTELMATT	0,353 km

RUE DE BUHL	0,105 km
RUE DE LA MAIRIE	0,308 km
RUE DES CHAMPS	0,260 km
RUE DU CALVAIRE	0,367 km
RUE DU FORST	0,629 km
RUE DU GAZON VERT	1,670 km
RUE DU MOULIN	0,062 km
RUE D'URBES	0,079 km
PLACE DU SOUVENIR FRANCAIS	0,050 km
PARKING DU SOUVENIR FRANCAIS	0,086 km
Total	<b>10,489 km</b>

Le Conseil Municipal donne son accord et valide la liste des voies communales publiques pour la commune.  
Le plan de ces voies se trouve à la mairie.

### 5) Parcelles sans maîtres depuis + de 30 ans

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous comptons plus de 3 ha de parcelles sans maîtres sur notre ban communal. Si la Commune le souhaite, nous pouvons devenir propriétaire par une démarche simplifiée. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches en ce sens.

### 6) Chantiers forestiers : choix du prestataire

Une consultation auprès des entreprises d'exploitation forestière a été lancée en relation avec l'ONF.  
Trois entreprises ont répondu :

lot	parcelle	chantier	Observation	volume total	TARIFS		
					BINDER	PEREZ Quentin	DUBIEF olivier
1	10r + 11r bas	abattage façonnage débardage	9a partie semi mécanisable	350 m3	32 €/m3	34 €/m3	40 €/m3
2	10r + 11r haut	abattage façonnage débardage	partie gros bois haut du Peterlewald	650 m3	32 €/m3	32 €/m3	30 €/m3
3	15a haut + 14a ouest + haut 18	abattage façonnage débardage	chemin col des Perches semi-méca possible	145 m3	32 €/m3	34 €/m3	40 €/m3
4	Chablis + dépréissant	abattage façonnage débardage	en fonction de la crise sanitaire, tout diamètre	350 m3	33 €/m3	33 €/m3	32 €/m3
5	P3 et P4 Kuttel matt	façonnage / empilage de stères	env. 45 stères par cordes de 4 stères	35 m3	33 €/stère	34 €/stère	33 €/stère
	information		travaux bûcheronnage avec tronçonneuse		45 €/h	45 €/h	45 €/h
			travaux avec tracteur forestier		100 €/h	100 €/h	110 €/h

Après discussion, le Conseil Municipal valide les travaux d'abattage, de façonnage, débardage à l'entreprise BINDER.

Les travaux de façonnage et d'empilage de stères à l'entreprise PEREZ Quentin de Mitzach avec laquelle nous avons travaillé depuis plusieurs années.

## 7) Fusion du Syndicat mixte de la Thur

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de fusion du syndicat mixte de la Thur Amont et de la Thur Aval avec un projet de périmètre du nouveau syndicat mixte, ainsi que le projet de modification des statuts.

Le Syndicat Mixte de la Thur Amont comprend

- les communes de Bitschwiller-lès-Thann, Cernay, Fellering, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wesserling, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, Saint-Amarin, Steinbach, Storckensohn, Thann, Urbès, Vieux-Thann, Wildenstein et Willer-sur-Thur ;
- les communautés de communes de Thann-Cernay et de la Vallée de Saint-Amarin ;
- la Collectivité Européenne d'Alsace

Le Syndicat mixte de la Thur Aval

- les communes d'Ensisheim, Pulversheim, Staffelfelden, Ungersheim et Wittelsheim ;
- la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération et la communauté de communes du Centre Haut-Rhin ;
- la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le nouvel établissement public de coopération intercommunale appartiendra à la catégorie des syndicats mixtes ouverts.

Après réflexion, le Conseil Municipal approuve la fusion du Syndicat mixte ouvert de la Thur Amont et du Syndicat mixte ouvert de la Thur Aval.

## 8) DIVERS

### a. Info Urbanisme

Pas de nouvelles demandes depuis septembre 2025.

### b. Date des prochaines séances du Conseil Municipal

- 9 février 2026 à 19h30
- 9 mars 2026 à 19h30.

Date des manifestations 2026

désignation	Date	semaine N°
journée d'embellissement		
commémoration	vendredi 08 mai 2026	19
fête villageoise		
journée d'embellissement		
bûcher	samedi 20 juin 2026	25

90 ans Janine THOMAS	dimanche 12 juillet 2026	
80 ans Joseph MUNSCH	vendredi 25 septembre 2026	
85 ans André HALLER	samedi 26 septembre 2026	
commémoration	mercredi 11 novembre 2026	46
fête des Aînés		
vœux du Maire	dimanche 10 janvier 2027	2

Les manifestations en jaune sont des dates « obligatoires ». Le bûcher du 20 juin a été voté par le Bureau de la CCVSA pour répartir les spectateurs venants dans la vallée et éviter les fortes concentrations du public sur les sites afin de préserver la sécurité des personnes.

**La séance a été levée à 22h05.**